



# **Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants**



## **Évènements graves !**

**CSL de Lyon, vers 6H45 matin** : Un détenu sortant du Centre de Semi-liberté situé dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement s'est fait tirer dessus par arme à feu. L'homme touché à multiples reprises a été secouru immédiatement par les Surveillants Pénitentiaires en poste qui sont sortis au péril de leur vie pour le mettre à l'abri avant de prodiguer les premiers soins. Assez grièvement blessé, il a été transporté à l'hôpital. Le véhicule utilisé par le ou les tireur(s) a été retrouvé en feu quelques rues plus loin, toujours dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le tireur est en fuite. La police judiciaire de Lyon a été saisie de l'enquête.

**C.D de CHATEAUDUN** : il est 14h05 lorsqu'un détenu va recevoir de la part d'un autre détenu un coup de poignard artisanal (confectionné avec un tesson en verre) l'atteignant en plein cœur. Les trois Surveillants Pénitentiaires présents sur zone, vont alors sécuriser rapidement les lieux et prodiguer les premiers soins à la victime qui gît au sol. Les trois fonctionnaires vont pratiquer les gestes de réanimation cardio-pulmonaires jusqu'à l'arrivée des renforts et des secours qui, à leur tour, tenteront de ramener la personne détenue à la vie ; mais en vain. Le décès est prononcé. La Police scientifique et le Procureur de la République arriveront plus tard pour déclencher l'enquête qui déterminera les raisons de ce nouvel évènement morbide qui frappe le milieu carcéral français.

**Devant les actions, les initiatives, mais aussi devant l'engagement professionnel sans faille pris face au danger par les fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire, le SPS exige du Directeur de l'Administration Pénitentiaire qu'il témoigne, auprès de ses/ces Surveillants ; du respect, de la reconnaissance et des remerciements qu'ils méritent pour avoir, au péril de leur intégrité physique, qui ont su faire face courageusement aux évènements graves de Lyon et Châteaudun en portant immédiatement secours aux détenus victimes.**

**Au-delà des félicitations, les Surveillants doivent, en marque de reconnaissance de leur administration, bénéficier d'une élévation d'échelon ou de grade. C'est un minimum !**

**Le 1er Avril 2022,**

**Pour le Bureau Central National**